



Espaces Jeunes Information aux familles



Chers parents,

Veillez trouver ci-joint les nouveaux tarifs espaces jeunes Sauveterre de Guyenne et Targon applicable au **1^{er} février 2023**.

Cette année le Conseil communautaire a voté le 19 décembre 2022 un lissage des tarifs au taux d'effort au même titre que pour les Accueils de Loisirs. La politique tarifaire était inchangée depuis 2017 et était basée sur l'activité sans tenir compte des revenus de chaque famille.

Votre tarif est donc calculé sur la base de votre Quotient familial x le taux d'effort actualisé par activité – c'est-à-dire selon le coût de l'animation.

Mode de calcul :

Coût Activité / Enfant	=	Coût de l'activité ÷ Nombre d'enfants
Taux d'effort à l'activité	=	(Coût activité / enfant x 16% de participation famille) ÷ 458 (QF plancher)
Tarif appliqué aux familles	=	Taux d'effort à l'activité x QF de la famille

Adhésion annuelle	5 €
Nouveau QF plancher	458
Nouveau QF Plafond	1473
Un abattement appliqué par enfant supplémentaire	25 %

Cordialement
Sauveterre le 04 janvier 2023

